Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

ublié le

ID: 060-216001743-20230620-DCRG230620001-AU



Décision n°2023-354 Culture

Le maire de Creil, Direction des affaires générales

- Vu les lois 82-213 du 2 mars 1982 et 82-623 du 22 juillet 1982 modifiées relatives aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023 portant délégation à monsieur le maire des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions du conseil municipal,

Considérant :

Que la ville de Creil souhaite faire appel à la société « La Criz », pour réaliser des ateliers graph et fresques, entre le 10 juillet et le 04 aout 2023, dans le cadre de Creil c'est l'été 2023.

Décide :

<u>Article 1</u>: de signer une convention de prestation de services avec la société La Criz, sise 12 rue Chatillon à Creil (60100), représentée par monsieur Christophe LACHE, pour la réalisation des prestations susvisée.

Article 2 : de verser à ladite société le montant de la prestation fixé à 3 330€ TTC. Le paiement interviendra sur présentation d'une facture établie en trois exemplaires et payable par mandat administratif conformément à la législation en vigueur.

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet sur le budget de la Ville.

Article 4: la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creil, Président de l'A

Creil le 13 juin 2023

Date de notification : 20/06/2023

Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville : 20/06/2023